



TRAVAILLEURS
EN ÉDUCATION
DU SCFP

Bulletin des membres

LE POUVOIR DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

Le 9 août 2019

Récapitulation de l'assemblée publique via téléconférence

Je remercie tous les participants à la téléconférence du mercredi 7 août. J'envoie ce bulletin à titre de résumé des points abordés à l'intention de tous ceux qui n'ont pas pu y prendre part.

Les sections locales sont invitées à se servir de ce bulletin pour discuter avec les membres du SCFP de la négociation centrale et des prochains votes de grève, pour communiquer avec leurs alliés et lors de réunions avec des conseillers scolaires et/ou des députés provinciaux.

Points forts

Perspectives de négociation

Comme vous l'aurez lu dans le dernier bulletin sur la négociation, le SCFP a demandé au ministère du Travail de désigner un conciliateur, compte tenu de la réponse des représentants du Conseil des associations des conseillers scolaires et de la Couronne à nos revendications. Leurs propositions exigeaient de grandes concessions, bien au-delà du statu quo, qui auraient des conséquences très néfastes sur les services que nous fournissons dans les écoles.

Nous espérons que l'assistance d'un conciliateur aidera les parties à circonscrire les questions litigieuses à la table centrale lors des réunions prévues pour les 14, 15, 20 et 21 août.

Réunions des dirigeants le 11 août

Conformément aux Règlements administratifs du CSCSO, il doit y avoir un vote par appel nominal des dirigeants des unités de négociation pour appuyer la tenue d'un vote de grève auprès des membres des sections locales.

La réunion des dirigeants des sections locales des conseils scolaires aura lieu le dimanche 11 août. Ceux-ci voteront sur l'adoption des moyens de pressions proposés et sur le projet de grève devant être soumis à leurs membres, votes de grève que les sections locales doivent tenir au plus tard le 15 septembre.

Votes de grève

Plusieurs des questions posées lors de la téléconférence portaient sur des votes de grève. Il pourrait s'avérer utile de réitérer ce qui suit :

- Le CSCSO et le SCFP recommandent aux sections locales de procéder aux votes de grève aux niveaux central et local dans un même temps, même si vous n'avez pas entamé les négociations locales avec votre conseil scolaire.
- Les votes de grève et les votes de mandat de grève sont essentiellement la même chose.
- Un vote de grève fort, au central comme au local, est une manifestation de solidarité et cela fait prendre conscience à l'employeur que vos membres sont prêts à passer à l'action. C'est important au niveau central. Mais, ce l'est aussi pour les négociations locales, même si elles n'ont pas encore commencé.
- La date butoir pour le vote de grève des sections locales est le 15 septembre.

Communication directe avec les membres

Encore une fois, nous demandons aux sections locales de s'assurer qu'elles sont en mesure de communiquer avec tous leurs membres par courriel personnel/téléphone/adresse personnelle. Nous leur demandons également de partager ces coordonnées avec le SCFP et le CSCSO.

Le syndicat, tant au niveau local que provincial via le CSCSO, a un devoir de représentation juste envers ses membres, ce qui inclut des communications opportunes et efficaces.

Action politique

La pression politique exercée sur les décideurs contribuera à protéger un enseignement public de qualité et les emplois des travailleurs en éducation.

Les sections locales et les membres du SCFP sont invités à :

1. Se joindre à des groupes de parents, à des associations d'élèves et à d'autres groupes communautaires.
2. Discuter avec les conseillers scolaires de l'importance des services que nous fournissons et les encourager à en parler à leur association.
3. Communiquer avec leurs députés provinciaux et leur faire savoir que les compressions budgétaires nuisent aux étudiants.

Des trousse de lobbying, des points de discussion et des exemples de lettres seront mis à disposition pour aider les sections locales dans cette tâche.

En toute solidarité,



Laura Walton, Présidente du CSCSO
Adresse courriel : lwalton@osbcu.ca

SEPB491/phw